

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 07 décembre 2021 - Délibération n° 2021/12/09

Objet : Attribution de subventions dans le cadre du dispositif « Fonds de soutien à la vie associative »

L'an deux mille vingt et un, le 07 décembre, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 30 novembre 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – PACAUD Patrick – SARTY DENIS – SIMON CHAUTEMPS Franck - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle - GARGUEL Karine – BOSLE Alain - GAUTIER Laurent – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond - PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc - SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – PAROT Jean – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – NOURRISSÉAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine – PICOURET Michel.

Étaient excusés : DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – ESCOUBEYROU Luc - RIGAUD Régis - FINI Alain – LAGRAVE Annick – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – DUGUAY Jean-Pierre – MEYER Christian - POITOU Delphine- AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre.

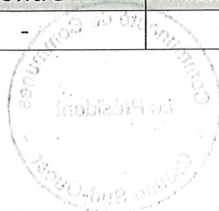
Pouvoirs (Cf. article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 permettant notamment à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. Mme DUBOUIS donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
2. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
3. Mme. FAURE Josette donne pouvoir à M. COTICHE Thierry
4. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
5. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain
6. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
7. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BOSLE Alain
8. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine
9. M. DUGUAY Jean Pierre donne pouvoir à M. LAROCHE Michel
10. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à M. DERIEUX Nicolas
11. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir M. GAILLARD Thierry
12. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry

Suppléance : M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick.

Secrétaire de séance : M. DERIEUX Nicolas

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	38	50			
Pour	Contre				
50	-	-	-	-	-



Vu la délibération n°20210310 du Conseil communautaire en date du 23 mars 2021 créant un fonds SLOW à la vie associative dans le contexte de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°20210430 du Conseil communautaire en date du 06 avril 2021 votant le budget primitif de l'exercice 2021 du budget général ;

Le Président rappelle que La Communauté de communes a validé le règlement intérieur d'attribution d'aide aux associations dans le contexte de la crise sanitaire. Ce règlement d'aide aux associations du territoire Creuse Sud-Ouest, défini et financé exclusivement par la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, a été proposé pour accompagner les associations employeuses impactées par les mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le Président précise que ce règlement stipule que : « Les associations font vivre chaque jour le lien social, la cohésion et la solidarité. Elles participent à la vie sociale, économique, culturelle et citoyenne du territoire Creuse Sud-Ouest ; elles favorisent l'attractivité du territoire et l'emploi local.

La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest veut rester un partenaire incontournable du monde associatif et tout particulièrement pendant cette crise sanitaire où les actions de solidarité sont prioritaires.

Pour soutenir le secteur associatif, pourvoyeur d'emplois, et dont les missions de solidarité et de vivre ensemble sont essentielles, la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest a mis en place, au printemps 2021, un fond exceptionnel de soutien destiné au monde associatif œuvrant dans les domaines culturels, sportifs, environnementaux et sociétaux.

L'objectif est de maintenir un dynamisme associatif et éviter des cessations d'activités :

>> Répondre aux besoins en trésorerie des associations touchées par la crise et qui participent à l'attractivité du territoire.

>> Sauvegarder l'emploi local. »

Suite au lancement de ce dispositif auprès de l'ensemble des associations du territoire, la commission « culture et vie associative » s'est réunie, mercredi 10 novembre 2021, afin d'étudier les demandes.

En se référant au règlement et aux critères d'éligibilités, les élus de la commission proposent au Conseil communautaire d'attribuer les aides suivantes :

Association	Montant
Les amis de la pierre de Masgot	2 500,00 €
Sporting Club Sardentais	2 500,00 €
Théâtr'enfant	2 500,00 €
Les Plateaux Limousins	2 500,00 €
	10 000,00 €

Pour rappel, le règlement fixe le montant maximum de l'aide à 2 500€.

Sur les 6 dossiers déposés, seuls 4 étaient éligibles selon le règlement. L'enveloppe budgétaire inscrite au budget 2021 était de 22 000€.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Valide l'attribution des aides selon le détail exposé ci-avant ;
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY

